

RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2025 OU 19 JUIN 2025

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le gain de l'exercice s'élevant à 206 604,05 euros en Report à nouveau.

DES RISTOURNES DISTRIBUEES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée prend acte de ce qu'il n'a pas été procédé à une distribution de ristournes, au titre des trois précédents exercices.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, sur les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire constate que le capital variable au 31 décembre 2024 s'est élevé à 218 585 euros.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que le mandat d'administrateur de Pierre DIDIER est arrivé à expiration et décide de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2028 pour statuer sur l'exercice 2027.

SIXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que le mandat d'administrateur de Jean-Marie MARTIN est arrivé à expiration et décide de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2028 pour statuer sur l'exercice 2027.

SEPTIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que le mandat d'administrateur de Shirley HARVEY est arrivé à expiration et décide de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2028 pour statuer sur l'exercice 2027.

HUITIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que le mandat d'administrateur de Fabienne ECHARD est arrivé à expiration et décide de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2028 pour statuer sur l'exercice 2027.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que le mandat d'administrateur de Annie CHARRY est arrivé à expiration et décide de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2028 pour statuer sur l'exercice 2027.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que le mandat d'administrateur de Yannick HADJIDJANIAN est arrivé à expiration et décide de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2028 pour statuer sur l'exercice 2027.

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que le mandat d'administrateur de Brice REGNIER est arrivé à expiration et décide de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2028 pour statuer sur l'exercice 2027.

DOUZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.